

# Enfants de familles étrangères en danger

**Dans de nombreuses villes françaises, un mouvement se développe pour la défense de familles étrangères ayant leurs enfants scolarisés. À Nantes, depuis le début du mois de juin, ce sont d'abord les parents d'élèves qui ont pris conscience des dangers qui menacent ces enfants et qui ont initié le mouvement avec les enseignants concernés.**

Depuis la Tchétchénie jusqu'à l'Azerbaïdjan, de la Guinée jusqu'à la Kabylie, du Congo jusqu'au Maroc, tout ce que la planète compte comme terres d'émigration s'est retrouvé là, pris dans l'étau d'une politique d'expulsion accélérée... En juin, environ 80 familles et 132 enfants étaient concernés, quatre mois plus tard, on recense environ 200 familles.

Tous fuient la misère, la violence et les menaces qui pèsent sur leurs vies. L'État français répond en verrouillant les frontières, en rejetant les pauvres déclarés « indésirables », en expulsant au plus vite et en grand nombre, en précarisant le séjour de celles et ceux qui vivent dans notre pays, bafouant ainsi la tradition française d'asile et d'accueil, ainsi que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant que la France se rengorge d'avoir signée.

La politique gouvernementale actuelle s'est extrêmement durcie à l'égard des demandeurs du droit d'asile. La loi Sarkozy modifiant la loi de 1952 relative au droit d'asile et les décrets d'application passés cet été affaiblissent encore les droits des étrangers. Les conséquences sur les centres de rétention ont été immédiates. Un récent rapport de la CIMADE<sup>1</sup> en atteste : centres surchargés, conditions d'hébergement et d'hygiène déplorables, présence d'enfants dans les centres alors que la loi l'interdit.

On ne peut que constater un accroissement du nombre de personnes reconduites à la frontière conformément aux consignes du ministre de l'Intérieur qui ordonne d'en doubler le nombre.

**Un collectif « Enfants étrangers – Citoyens Solidaires » s'est créé à Nantes en juin dernier.**

Il a organisé et maintenu la mobilisation, y compris pendant les vacances d'été : infos aux familles étrangères, hébergements des expulsés, manifestations, distributions de tracts, occupations d'écoles, entrevues avec les pouvoirs publics, réunions régulières... Son action continue envers et contre toutes les pressions institutionnelles qu'il rencontre.

L'application de la loi est une véritable machine infernale. Sur les 800 demandes recensées par l'OFPRA<sup>2</sup> en Loire-Atlantique, 90 % des demandeurs sont déboutés. Actuellement parmi eux, environ 200 familles dont les enfants sont tous scolarisés. (C'est le dernier chiffre donné par la préfecture.)

« Depuis janvier, 90 personnes reconduites au pays » indiquait la presse Nantaise début septembre.

De nombreux hébergements en hôtels comme en CADA<sup>3</sup> ne sont plus prolongés, laissant les familles comme les célibataires à la rue, sans aucun autre moyen de subsistance que l'aide attribuée aux enfants et qui couvre à peine leur alimentation.

À Nantes, comme ailleurs, les pouvoirs publics sont régulièrement interpellés. Lorsqu'ils acceptent de recevoir le collectif « Enfants étrangers – Citoyens solidaires » ils ne donnent aucune réponse et encore moins de solution, si ce n'est un strict rappel de toutes les dispositions juridiques et légales actuelles de l'État français : toutes ces familles ont eu le temps de défendre leur demande de droit d'asile et au final, si les commissions ad hoc ont décidé que ces familles doivent partir (et c'est aujourd'hui le cas pour plus de 90 % des situations), elles partiront... « *On n'ira pas chercher les gens chez eux, mais ils courent le risque d'un simple contrôle de papiers...* ». Cela signifie, comme on a pu le lire dans le récent article du Figaro, que l'État laissera pourrir la situation de ces familles jusqu'à ce qu'elles partent d'elles-mêmes. En conclusion, on nous signifie qu'aucune « *logique de régularisation pour tous* » n'est à espé-

rer « *ni aujourd'hui, ni demain* » car « *les dossiers doivent être traités individuellement* » et « *pas à chaud* ».

Nous avons affaire à un chantage qui dépasse les jeux auxquels se prêtent habituellement les hommes politiques y compris dans leurs rivalités : il s'agit là de faire en sorte que les lois Sarkozy et Perben s'appliquent d'elles-mêmes, dans la plus grande discrétion et le plus rapidement possible, avec la complicité des travailleurs sociaux, des éducateurs, des enseignants.

L'article 25 de la Déclaration des Droits de l'Homme reconnaît à toute personne le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille. Il convient donc de l'appliquer et si l'on arrive à avoir en France 240 000 protégés plutôt que 240 000 persécutés dans leurs pays d'origine, tant mieux !

Notre pays reconnaît aussi le droit à l'éducation et à la santé pour tous (article 27 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant), mais à condition d'être autorisé à y séjourner, et... il applique ce droit aux enfants de parents étrangers en leur proposant de les confier à la DDASS ! Il peut ainsi dire qu'aucun enfant n'est expulsable et qu'il relève uniquement de la volonté de leurs parents de les faire vivre ou pas dans de mauvaises conditions.

Nous, enseignants et éducateurs du Mouvement Freinet, nous devons agir pour ne pas être en totale contradiction avec les principes philosophiques qui nous rassemblent. Célestin Freinet a su en son temps assumer pleinement ces principes fondamentaux en scolarisant les enfants des réfugiés politiques espagnols ; nous ne saurions faire moins aujourd'hui.

L'école est encore à ce jour la seule institution autour de laquelle se tisse une ébauche de vie sociale qui peut produire des effets politiques évidents. Or, force est de constater que tout est fait pour que ce lien social s'anéantisse. Le gouvernement met tout en place pour empêcher l'école de se consacrer à la dimension sociale et politique de sa mission. Toutes les pressions institutionnelles présentes et à venir sont pensées pour que nous ne contribuions surtout pas à tisser trop de relations humaines et de solidarité autour de l'école.

Il s'agit bel et bien de pousser à des rapports autoritaires, voire de collaboration avec la connotation historique que cela peut représenter, dans et autour de l'école. Nous assistons à un véritable chantier de désocialisa-

tion de l'école contre lequel des pratiques pédagogiques, toutes innovantes qu'elles soient, ne pourront lutter si elles ne s'accompagnent pas de positionnements politiques visibles et compréhensibles par le plus grand nombre.

Devant l'étendue du désastre, ne sera-t-il bientôt plus possible de croire et d'agir pour que l'école soit à l'origine d'une véritable application des Droits de l'Homme ?

### **Cette tendance gouvernementale au durcissement s'inscrit partout de façon pernicieuse.**

Pour exemple, le préfet d'Ille-et-Vilaine s'est récemment servi du canal de recherche d'enfants en danger de l'inspection académique pour arrêter une mère sans papiers et son enfant. La même situation vient de se reproduire à Metz, où deux enfants et leurs parents ont été arrêtés dans des conditions quasi similaires, mais pour éviter que cela se passe devant tout le monde, on a demandé aux enseignants de retenir les enfants dans l'école à l'heure de la sortie. Les enfants et leurs parents sont actuellement détenus à la prison pour étrangers de Lyon.

**Françoise Salmon, Institutrice**

### **École Ouverte Ange Guépin - Nantes**

- 1 CIMADE : association protestante, seule habilitée (à Nantes) à rentrer dans les centres de rétention.
- 2 OFPRA : Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides.
- 3 CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

